



Paris, le 31 mai 2018

1, rue de Brissac - 75004 PARIS
Tél. : 01 44 54 22 70
Fax : 01 48 87 68 74
ufafacvg@wanadoo.fr
www.union-federale.com

Le Président

Nos Réf : DL.JL.18.126

Chers Présidents, chers camarades,

Je pense que vous aurez constaté mon absence totale de réaction au communiqué de Madame la Secrétaire d'Etat concernant la carte du combattant 62/64 tant attendue. A cela une bonne raison que je vous demande de répercuter vers tous nos adhérents.

Il n'y a, pour le moment, rien d'inscrit dans la Loi de Finance. Cela veut dire que cette volonté, semble-t-il affichée par le Président de la République mais qui est présentée par la Ministre des Armées en concertation avec la Secrétaire d'Etat, peut encore subir les fourches caudines de Bercy puis le refus de la Chambre.

Il est urgent d'attendre le vote. Si ce vote est effectif, alors nous pourrions nous réjouir.

Par ailleurs je tiens à préciser que si ce projet aboutit, le mérite en revient au « Groupe des Douze » qui, comme le souligne le communiqué de l'UFAC sur ce sujet, œuvre pour que ce soit le cas. Toute récupération, par l'une ou l'autre des Associations du Monde combattant, est à mes yeux déplacée et surtout dangereuse car elle pourrait indiquer une division entre nous.

De plus, le travail est loin d'être terminé, si une règle de simple équité dans la Réparation qui est rendue aux AFN, il nous appartient de rappeler au Politique que le Devoir de Réparation qui est le sien, doit s'appliquer aux combattants de toutes les générations et qu'ainsi ne doivent pas être oubliés ceux d'Indochine comme nos jeunes OPEX qui, malheureusement loi biologique exige, seront bien seuls à moyen terme.

Nous devons tous être convaincus que c'est un collectif qui fait avancer le Droit à Réparation.

Bien à vous,

Le Président national
Dominique LEPINE

Destinataires : Présidents de Fédérations départementales ou de groupements.